

LA NOUVELLE GALLIA, Paris Grande Brasserie. De 1890 à nos jours

Jean-Jacques WOHLHÜTER, administrateur délégué

Né à Hurtigheim (Bas-Rhin), le 26 juin 1853.
Fils de Jacques Wohlhüter, 23 ans, instituteur, et de Catherine Siegel, 26 ans.
Marié à Strasbourg, le 27 décembre 1877, avec Marie Louise Émilie Hirtz. Dont :
— Johann Jacob (1879-) ;
— Johanna Luise Bertha (1882-1958), mariée à Paris XIV^e, le 3 juin 1903, avec Charles Victor Bourgeois (ci-dessous) ;
— Maria Helene Margaretha (1889-1979), mariée en 1909 à Auguste Théodore Gunsett (1876-1970), électro-radiologue. directeur du centre régional anticancéreux Paul Strauss de Strasbourg (1924-1939).

Représentant de la maison Scharrer et fils, de Nuremberg, avec succursale à Strasbourg : marchand de houblon.

Président et administrateur délégué de la [Société viticole d'Adélia](#), département d'Alger (1882)[La S.A. n'a été constituée qu'en 1888. On suppose que c'est à la création de l'affaire sous le nom de Ferme Scharrer et fils que se réfère la date de 1882].

Administrateur délégué de la [Brasserie l'Algérienne](#) à Oran (1901)

Président d'honneur de La Petite Chaumière, société coopérative d'habitations à bon marché, à Paris XIII^e, 91 rue Bobillot.

Membre du comité de direction du Comité républicain du commerce, de l'industrie et de l'Agriculture, depuis sa fondation (1885).

Membre (1890), secrétaire-trésorier (1895), président (1906), vice-président (1908) du Syndicat des brasseurs de Paris.

Membre du comité de direction du Syndicat de l'alimentation en gros (1895)

Membre du comité de direction du Comité français des expositions à l'étranger, depuis sa fondation (1896)

Expert en douane, arbitre du Syndicat des brasseurs pour le tribunal de commerce (Depuis 1900)

Conseiller du commerce extérieur de la France (*JORF*, 31 mars 1905)

Vice-président (1907), trésorier (1908) de l'Union générale des brasseurs de France.

Membre du comité du Syndicat général du commerce et de l'Industrie de France

Œuvres : brochures sur la brasserie de Paris, rapports et travaux statistiques, collaboration au journal *La Brasserie française*, brochures sur la vinification et la réfrigération dans les pays chauds.

Chevalier (1898), puis officier (1905) du mérite agricole.

Officier d'académie (1900).

Officier de l'instruction publique (*JORF*, 8 novembre 1908).

Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 15 novembre 1908).

Décédé à Paris XIV^e, le 16 février 1910.

S.A., 21 janvier 1890, au capital de 285.000 fr. en 570 actions de 500 fr. chacune, dont 87 émises contre espèces et 483 attribuées à la société anonyme la Gallia

SOCIÉTÉS

FORMATIONS

(*La Nation*, 22 février 1890)

La Nouvelle Gallia, pour la fabrication et la vente de toutes espèces de bières, petites, doubles ou supérieures.

Siège social : 16 et 18, rue de la Voie-Verte.

Capital : 280.000.

Plusieurs brasseries s'installèrent dans ce quartier, bénéficiant des carrières en sous-sol pour en faire des caves de fermentation et de garde.

CONVOCATIONS

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 19 mai 1897)

3 juin, 3 h., extraord. — Société « La Nouvelle Gallia ». — Au siège social, rue de la Voie-Verte, 16. — Ordre du jour : Statuer sur une demande d'autorisation d'emprunt par émission d'obligations au porteur et projets d'agrandissements d'usines. — *P. A.*, 18.

ÉCHOS DE PARTOUT

(*La République française*, 7 juin 1898)

Nous avons signalé naguère l'ouverture au public parisien des magnifiques tavernes Tourtel, Grande Maxéville, Lorraine, Karcher, etc. ; aujourd'hui, c'est à la taverne de la Nouvelle Gallia, installée sur le boulevard Richard-Lenoir, que nous adressons nos vœux de succès.

Notre rédacteur en chef avait été, à titre de vieil adversaire du « poison allemand » invité à présider le déjeuner d'inauguration du nouvel établissement ; mais il a dû, à son vif regret, s'excuser en envoyant ses meilleurs souhaits à l'établissement qui doit, comme nous l'écrivait son fondateur, servir de « bastion de défense contre l'envahisseur de Munich ». L'inauguration de ce vaste et beau local a donc été fêtée par un déjeuner auquel assistaient une centaine d'amis de M. Wohlhüter, administrateur délégué de la Nouvelle Gallia, qui ont joyeusement bu avec lui au succès toujours croissant de la bière française.

Encore une fois, nous sommes avec ceux qui défendent si vaillamment les produits nationaux.

NOTES-EXPRESS

Nos grandes brasseries

LA NOUVELLE GALLIA (*La France*, 23 juillet 1898)

En ce siècle, où les progrès de la chimie, ont révolutionné l'industrie, il était fatal que des commerçants, peut-être avisés, mais certainement sans scrupules, se servissent de ces mêmes progrès pour falsifier certains produits de vente courante et pour réaliser rapidement une grande fortune.

Ce fait s'est produit pour les bières, et bien des compositions innommables, presque toujours dangereuses pour la santé, sont actuellement vendues au public trop confiant.

Loin de se conformer à ces funestes exemples, une importante Brasserie, la Nouvelle Gallia, constituée en société anonyme et située à Montrouge, rue de la Croix-Verte, 12, 14, 10, 18, et rue Sarrette, 11, 13, 15, 17, se fait un devoir de ne mettre en vente que des produits impeccables, fabriqués selon toutes les lois de l'hygiène unies aux progrès scientifiques les plus récents.

Aussi, l'administrateur délégué de la Nouvelle Gallia, M. J.-J. Wohlhüter, n'a-t-il qu'à se louer des soins qu'il apporte à son mode de fabrication. la qualité des produits portant la marque de Nouvelle Gallia consacra rapidement la réputation de la maison, et la Brasserie de Montrouge compte aujourd'hui une clientèle nombreuse et fidèle dont les commandes, chaque jour renouvelées, maintiennent l'usine en une perpétuelle activité.

Signaler des établissements où se sont conservées intactes les vieilles traditions françaises qui portèrent si haut et si loin la renommée de notre pays constitue l'un des premiers devoirs de la presse.

C'est à ce titre que je consacre cette mention à la Brasserie de la Nouvelle Gallia et que je présente mes sympathiques hommages à son actif et éminent administrateur.

RAOUL D'ARTOIS

NOTES-EXPRESS

Les bières françaises (*La France*, 27 juillet 1898)

Les lecteurs qui m'ont fait l'honneur de lire assidûment mes articles sur les bières françaises me demandent quelques renseignements techniques sur ce sujet d'un si puissant intérêt.

Je n'ai cru pouvoir mieux faire que de m'adresser à l'honorable M. Wohlhüter, administrateur de la Nouvelle Gallia, personnalité très en relief, surtout depuis que cet aimable industriel a fondé le superbe établissement de dégustation situé 3, boulevard Richard-Lenoir.

M. Wohlhüter, toujours avenant, a bien voulu me donner ces renseignements et me dire qu'il faut lutter à tout prix contre l'envahissement des bières étrangères et notamment de celles fabriquées en Bavière ; la superbe Taverne citée plus haut a été créée surtout pour affirmer la qualité de nos produits nationaux et les mettre en parallèle avec les bières allemandes, afin de laisser le public seul juge de la supériorité des bières françaises.

L'établissement de dégustation du boulevard Richard-Lenoir a atteint ce but. C'est une immense brasserie-restaurant dans laquelle se réunissent chaque jour nombre de familles, la bière française que l'on y débite étant d'un prix accessible à toutes les

bourses : de plus, les consommateurs s'y trouvent en rapports directs avec l'intelligent administrateur de la Nouvelle Gallia, dont l'initiative, toujours en éveil, a su nous rendre ce genre d'antiques brasseries alsaciennes si prisées par nos pères.

Je suis heureux de pouvoir, une fois de plus, rappeler au cours de mes *Notes-Express* cette bière véritablement nationale issue des usines de la brasserie la Nouvelle Gallia, dont le sympathique chef, M. Wohlhüter, mérite, à tous égards, les encouragements et l'hommage sincère de la presse parisienne.

RAOUL D'ARTOIS

Charles-Frédéric KETTNER (1844-1899), administrateur

Associé-gérant de la maison Scherrer et fils.

Président-fondateur de la Brasserie l'Algérienne d'Oran (15 septembre 1898)

Voir [encadré](#).

CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS

Séance du 7 juillet 1899

(*La Croix*, 9 juillet 1899)

.....
Le rétablissement des corporations. — En séance publique, le Conseil adopte un projet de M. Veber, qui rétablit une des corporations du moyen âge la corporation des brasseurs, et cela pour éviter les fautes commises au préjudice de l'octroi par ces commerçants. Voici ce projet :

ARTICLE PREMIER. — Les brasseurs de Paris composant sans exception la corporation des brasseurs de l'intérieur de la ville, pour se rédimmer des droits qu'ils auraient à acquitter, conformément au décret du 23 décembre 1873, sont invités à s'engager à payer à l'octroi de Paris, à titre d'abonnement, pour une période de dix-huit mois, du 1^{er} juillet 1899 au 31 décembre 1900, la somme de 2.100.000 francs. Cette somme sera répartie entre les brasseurs par le Syndicat de la corporation, et un état de cette répartition, comprenant la part et portion incombant à chaque abonné, sera remis l'administration de l'octroi par le même Syndicat. Chaque brasseur acquittera sa quote-part par sommes égales, de mois en mois et d'avance, dans les trois premiers jours de chaque mois, entre les mains du receveur central de l'octroi.

Art. 2. — Les brasseurs demeurent solidairement responsables envers la Ville de Paris, les uns pour les autres, et un seul au besoin pour le tout, du paiement intégral des sommes ci-dessus énoncées.

.....
Art. 6. — Les brasseurs auront droit à l'exonération des droits d'octroi sur les matières premières employées pour leur fabrication.

Art. 7. — Dans le cas où, en cours de l'abonnement, l'un des brasseurs cesserait sa fabrication, la somme pour laquelle il est compris au présent traité sera, par les soins du Syndicat, répartie au marc le franc entre les autres brasseurs, qui en seront solidairement responsables, comme de leur quote-part personnelle.

Art. 8. — Tout individu qui voudra s'établir brasseur dans l'intérieur de Paris pendant la durée du présent traité sera, s'il le désire, et si le Syndicat consent à accepter ses offres, compris dans la répartition générale pour la part d'abonnement qui reste à couvrir jusqu'à la fin de la période d'abonnement, cette part appartiendra à la corporation.

Au contraire, si le Syndicat n'acceptait pas les offres dont il s'agit, l'administration de l'octroi suivra la fabrication de cet industriel. Les sommes perçues dans ces conditions seraient déduites du montant de l'abonnement consenti à la corporation des brasseurs.

Art. 9. — Les brasseurs prennent l'engagement formel : 1° de vendre leur petite bière au prix de gros maximum de 13 fr. 50 l'hectolitre ; 2° de ne livrer à la consommation sous le nom de petite bière que des bières titrant 2°9 au minimum.

Art. 10. — Les brasseurs susnommés devront déclarer choisir, pour composer le Syndicat chargé de les représenter auprès de l'administration de l'octroi MM. Dumesnil, président ; Karcher, administrateur de la brasserie Karcher et Cie ; [Wohlhüter, administrateur délégué de la brasserie « la Nouvelle Gallia »](#) ; Demory, Schmitz, Himmelsbach, Dupuy, qui demeureront personnellement responsables de l'exécution de l'abonnement.

Art. 11. — Dans le cas où les droits d'octroi sur la bière seraient modifiés dans la période du 1^{er} juillet 1899 au 31 décembre 1900, l'abonnement consenti serait modifié dans une semblable proportion.

Art. 12. — La Ville de Paris se réserve à son profit exclusif le droit de considérer la présente convention comme nulle et non avenue, après une période soit de six mois. soit d'un an. Toutefois, ces derniers devront être prévenus deux mois à l'avance de la résiliation du présent contrat.

CONVOCATIONS

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 24 mars 1900)

9 avril, 5 h , extraord.— Société de la Nouvelle Gallia. — Au siège social, 16, rue de la Voie Verte, à Paris. — Ordre du jour : Ratification d'une opération conclue sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale ; Autorisation d'acquérir un terrain ; Résolutions. — *Courrier*, 23.

FAITS DIVERS

(*Le Soleil*, 1^{er} janvier 1901)

L'ESCROQUERIE AU CHEF DE LA SÛRETÉ. — Le propriétaire de la brasserie de la Nouvelle Gallia, située boulevard Beaumarchais et boulevard Richard-Lenoir, M. Patrix [Patry], voyait, avant-hier soir, vers huit heures, entrer dans son établissement un monsieur décoré, très grand et très maigre, qui lui dit : « Je suis M. Cochefert, chef de la Sûreté, veuillez me faire servir à manger, j'arrive de Montargis au sujet de l'enquête de l'homme coupé en morceaux et je meurs de faim. »

M. P... ne connaît pas M. Cochefert, qui, au contraire, est petit et très gras ; aussi, s'empressa-t-il auprès du monsieur décoré, qu'il fit passer dans une petite salle et lui tint compagnie, l'interrogeant très respectueusement sur le résultat de son enquête et, toujours avec un très grand sérieux, le quidam lui déclara qu'il avait fait un voyage inutile et que, pour lui, l'homme coupé en morceaux devait être un étranger venu à Paris pour l'Exposition, pour qu'il ne soit pas déjà reconnu.

Son repas terminé, le soi-disant M. Cochefert demanda l'addition. « Oh ! M. le chef de la Sûreté, il ne m'est rien dû ; je suis trop honoré de votre visite ; quand vous passerez dans le quartier, je vous serai très reconnaissant de bien vouloir me dire bonjour » et l'escroc prit congé de M. P...

Hier, M. P... racontait à un ami qu'il avait eu l'honneur d'héberger M. Cochefert, que celui-ci n'était pas fier, que c'était un homme charmant ; mais ce dernier qui connaissait le chef de la Sûreté, lui demanda comment était son client. Au signalement qui lui en fut donné, l'ami désabusa M. P... qui, comme bien on pense, est furieux de s'être laissé tromper.

À TRAVERS PARIS (*Le Soleil*, 7 février 1902)

Un patron bien servi. — C'est M. Patry, propriétaire de la taverne la « Nouvelle Gallia », 3, boulevard Richard-Lenoir. Depuis quelque temps, M. Patry constatait que, bien que les clients fussent toujours aussi nombreux, les recettes diminuaient dans des proportions vraiment inquiétantes.

Il pria M. Guicheteau, commissaire de police du quartier, d'éclaircir ce mystère. Une surveillance organisée par ce magistrat vient d'amener l'arrestation de tout le personnel de l'établissement : la caissière, M^{me} Tricot, âgée de trente-sept ans, et les quatre garçons du café, les nommés Albert Bade, âgé de vingt-cinq ans ; Isidore Vagant, vingt-six ans ; Léon Scalard, trente-cinq ans, et Léon Belinque, quarante-huit ans. .

Voici comment procédaient ces employés indécates ;

La caissière remettait chaque matin, selon l'usage, un certain nombre de jetons aux garçons. Ceux-ci n'en payaient qu'une partie, et la différence de la somme était partagée entre les cinq filous. Cela durait depuis dix-huit mois, et les employés infidèles ont avoué qu'ils avaient détourné, de cette façon, environ 30.000 francs. Ils ont été envoyés au Dépôt.

PROFIL DU JOUR --- J.-J. WOHLHÜTER (*Le Public*, 5 avril 1903)

C'est là-bas, tout au fond de Montrouge, rue de la Voie-Verte et rue Sarrette, dans la colossale brasserie qu'il administra, véritable cité dans la cité, c'est là-bas qu'il faut voir J.-J. Wohlhüter pour se rendre compte de son activité prodigieuse et de ses qualités d'organisateur. De belle stature, vigoureux, d'une vitalité souveraine, quelque âge que lui dévoile l'indiscret grésil qui poudre déjà sa barbiche martiale, c'est avec une verdeur toute militaire qu'il mène la gigantesque maison confiée à sa compétence et à sa sollicitude. Véritablement il a l'œil à tout, n'ignore rien des multiples services de la fabrique, plus nombreux et plus chargés que les départements d'un Ministère. D'un cerveau assez vaste pour pouvoir mener de front et heureusement plusieurs affaires à la fois, il a une méthode de travail si pratique et si prompte qu'aucun oubli n'y peut trouver place.

Administrateur délégué de la puissante société anonyme « La Nouvelle Gallia », il joint en outre à ses connaissances techniques, une supériorité financière qui ne contribue pas pour peu à la retentissante prospérité de la brasserie. Très aimé de l'innombrable personnel qu'il a sous ses ordres, et qui s'efforce dès lors à le seconder,

on peut dire que c'est sous son impulsion que le coq chantant, qui est la marque de la Nouvelle Gallia, a fait son tour d'Europe sur le fût marqué d'une étoile. Il a d'ailleurs obtenu la médaille d'or à l'Exposition de 1900.

J.-J. Wohlhüter cependant, a reçu d'autres hommages plus directs. Connaissant sa compétence d'organisateur et d'économiste, dont tant de succès furent la preuve, la Chambre syndicale des brasseurs s'est fait un honneur de se l'attacher comme secrétaire-trésorier. Son autorité et sa judicieuse initiative y ont fait adopter souvent les plus justes et les plus fécondes réformes.

J.-J. Wohlhüter, officier d'académie, est aussi chevalier du Mérite agricole.

H. ARNAUD-MOULIN.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES (*La Cocarde*, 28 mars 1904)

Société de la Grande Brasserie la Nouvelle Gallia; 12 à 20, rue de la Voie-Verte. — Assemblée ordinaire le 29 mars, à 3 heures. — Ordre du jour : Reddition des comptes, rapports, emploi des bénéfices et fixation du dividende, quitus aux administrateurs, remplacement d'administrateurs, nomination des commissaires-censeurs, fixation des jetons de présence aux administrateurs et de l'indemnité aux commissaires, résolutions.

L'AGITATION GRÉVISTE (*Le Gaulois*, 23 avril 1907)

Le conflit des garçons de café n'est pas encore solutionné. — Les cuisiniers et les garçons d'hôtel décident de suivre le mouvement

On avait l'espoir que la grève des garçons de café se terminerait hier. Il n'en a rien été, et le conflit reste stationnaire avec une légère tendance à l'aggravation, puisque, maintenant, les employés d'hôtel ont décidé d'entrer dans le mouvement, et que les cuisiniers sont résolus plus que jamais à maintenir leurs revendications par la grève.

De toutes les réunions qui ont eu lieu, la plus importante a été celle des membres du syndicat patronal des limonadiers restaurateurs que M. Marguery a présidée.

Il s'agissait, comme nous l'avons dit, de reprendre la discussion commencée samedi. M. Marguery a mis tout d'abord la question au point, émettant l'avis qu'une décision, quelle qu'elle soit, s'impose de la part des patrons. Mais il ne faut pas, spécifie nettement le président, il ne faut pas que la Confédération générale du travail puisse mettre la main sur nos établissements. Des petits frais ordinaires nous en faisons bon marché. Mais les autres frais salaires des officiers, omnibus, etc. doivent être pris dans une certaine mesure sur les pourboires reçus par les garçons.

» La situation s'est déjà aggravée avec l'application de la loi sur le repos hebdomadaire ; nos budgets ont été déjà grevés, et, maintenant, on nous demande de nouveaux sacrifices. Il ne faut pas nous courber sous la flétrissure qui rejaillirait sur les patrons, si nous nous soumettions au syndicat gréviste. »

La première question à résoudre est celle-ci que M. Marguery soumet aux assistants Êtes-vous partisans d'une entente avec la Confédération générale du travail ?

La réponse ne se fait pas attendre :

— Non ! non !! crie-t-on de tous les coins de la salle.

Ensuite, on discute le contrat de travail rédigé par le syndicat ouvrier, contrat dont nous avons publié hier le texte. La plupart des articles sont inacceptables ; ils ne méritent même pas qu'on s'y arrête. Bref, cet ordre du jour est adopté :

Les restaurateurs et limonadiers, appartenant ou non à la chambre syndicale, déclarent qu'ils n'ont jamais cessé d'être en parfaite harmonie avec leur personnel et qu'ils ont été ou qu'ils restent encore prêts à discuter avec leurs employés, qui ont quitté le travail sur le conseil d'agitateurs révolutionnaires, au mépris de leurs vrais intérêts. Ils renouvellent qu'ils ont accordé le port facultatif de la moustache, la suppression des frais, que, par suite, ils ne peuvent à présent qu'engager les travailleurs à reprendre le travail, à cesser tout rapport avec les agitateurs qui n'ont en vue que de troubler Paris et d'amener la ruine générale par leurs moyens révolutionnaires.

Il est entendu que les pourparlers devront s'engager à l'exclusion du syndicat ouvrier et des agitateurs de la Confédération générale que les patrons refusent de connaître.

Par avance, le citoyen Protat a répondu aux patrons lorsqu'il a dit :

— Ils discuteront avec nous ou ils ne discuteront pas.

Donc, on n'entamera pas les négociations, et l'agitation continuera. Ainsi en a décidé le gréviculteur en chef du syndicat ouvrier des garçons limonadiers restaurateurs, qui a obtenu un vote dans ce sens des grévistes.

*
* * *

Aux meetings de la Bourse du travail, nous avons également appris que les garçons de café en grève, chaque jour plus nombreux, sont maintenant suivis par les garçons de cuisine des principaux établissements. Le citoyen Mouton, de ce syndicat, s'est fait acclamer d'enthousiasme quand il a donné lecture de la liste suivante des maisons où, a-t-il affirmé, les garçons de cuisine ont quitté les fourneaux :

Café Cardinal, brasseries Pousset, Ducastaing et Grün, Palace-Hôtel, restaurant du quai d'Orsay, taverne Pschorr, pavillon d'Armenonville, café-restaurant de l'Esturgeon, restaurant Lucas, brasserie Maxim's, les maisons Boulant, le café-restaurant Terminus de la gare du Nord, l'Excelsior, restaurant Scossa, restaurant Prunier, hôtel du Louvre, hôtel Continental, [taverne de la Nouvelle Gallia](#), Palmarium, café de la Paix, restaurant Henry, café Riche, Nouvelle Athènes, café de Versailles, restaurant Bonvallet, restaurant Chartier, restaurants Fournier et Franconti, et enfin, à Saint-Germain, le pavillon Henri IV.

D'ailleurs, le matin, les syndiqués de cette corporation s'étaient réunis rue Jean-Jacques Rousseau et avaient applaudi cet ordre du jour :

Les garçons de cuisine décident de ne reprendre le travail que lorsque les patrons leur auront accordé le repos hebdomadaire payé, et que l'engagement en aura été signé *entre le syndicat patronal et les syndicats ouvriers*.

De leur côté, les employés d'hôtel sont prêts à se joindre à leurs camarades. Ainsi en ont-ils décidé au cours d'un meeting tenu dans la soirée à l'annexe de la Bourse du travail. Déjà la semaine dernière, ils avaient fait afficher une proclamation de grève. Aujourd'hui, la déclaration de guerre se précise dans ce nouveau manifeste :

Camarades,

La grève était à peine décrétée que, de toutes parts, les adhésions affluaient à ma permanence.

C'est d'un bon augure pour l'issue finale.

La province se solidarise avec nous et suit le mouvement avec la discipline de travailleurs conscients.

À Paris, les camarades étrangers, quoique non syndiqués se sont empressés de quitter le travail, et de faire cause commune avec nous, donnant ainsi un exemple de solidarité internationale.

Camarades, la victoire est à nous. Notre cessation de travail amène déjà les patrons à capituler. Des propositions sont faites d'autres suivront. Mais ce ne sont point des concessions qu'il nous faut. Nous voulons la justice, c'est-à-dire la réalisation des réformes tant de fois déjà promises. Nous voulons notamment :

Le repos hebdomadaire ;

La limitation de la journée de travail et l'interdiction pour le patron de faire travailler la nuit l'employé qui a déjà peiné pendant le jour ;

La suppression du couchage et de la nourriture ;

La suppression du tronc ;

Le paiement des employés par les patrons et la suppression de la spéculation qui se fait sur les pourboires ;

Le port de la moustache.

Vive la grève !

Vive le prolétariat international !

Cet appel s'adressera non seulement aux garçons d'hôtel, mais encore aux valets de chambre, aux sommeliers d'étage et aux maîtres d'hôtel.

Les grands hôteliers ne sont pas sans appréhension. Ils craignent, si le mouvement éclate sérieusement, une désorganisation complète du service qui, à cette époque de l'année, entraînerait des pertes considérables.

Armand Villette

INSTANTANÉ

JEAN JACQUES WOHLHÜTER
(*Le Petit Moniteur universel*, 16 juin 1908)

Cette physionomie de notable commerçant est à la fois l'une des plus sympathiques et des plus en vue dans le domaine de l'alimentation liquide à Paris.

À voir l'honorable M. Wohlhüter, il donne l'impression de l'homme simple et modeste ; or ce sont précisément ces deux qualités qui forment les traits caractéristiques de son mérite. Et ce mérite est grand ; il représente des états de services notoires dans les sphères du haut négoce français ; il émane d'une belle intelligence qui dirige un tempérament ardent, inlassable au labeur, et toujours jeune.

Nature impartiale d'ailleurs pour laquelle les lois de l'honneur et de la probité en affaires constituent des principes immuables ; caractère affectueux, invariablement doux et d'humeur affable, caustique même, aux heures de la conversation amicale ; esprit de haute culture et assez expansif, l'honorable M. Wohlhüter sait donner à ses causeries une tournure charmante, pleine de tact et d'humour, n'effleurant jamais de questions irritantes sur personne, mais se rapportant au contraire à des sujets d'économie générale, toujours palpitants d'intérêt. On l'écoute volontiers ; On prend conseil de son autorité et de l'expérience qu'il a su acquérir durant sa féconde et heureuse carrière.

Au physique : une taille bien proportionnée assez élevée sans embonpoint ; un regard fin, perçant et scrutateur qui annonce la perspicacité et la naissance parfaite des hommes et des choses. Allure vive et décidée de l'industriel actif qui ne perd jamais

minute de son temps. Officier du Mérite agricole, président de la Chambre syndicale des Brasseurs de Paris ; vice-Président de l'Union générale des Syndicats de la brasserie française ; conseiller du commerce extérieur ; membre du Comité français des Expositions à l'étranger, M. Jean-Jacques Wohlhüter est depuis nombre d'années le dévoué administrateur délégué de la société anonyme de la Grande Brasserie « Gallia » au capital de un million de francs, la même dont la bière tonique et rafraîchissante est dégustée dans de nombreux cafés-brasseries parisiens et qui possède une Taverne de dégustation boulevard Richard-Lenoir, 3, tandis que l'usine et les bureaux occupent un immense quadrilatère à Montrouge, rue Sarrette et rue de la Voie-Verte.

L'aimable administrateur est un vétéran des récompenses aux grandes Expositions internationales : il reçut la médaille d'or à Paris en 1900, à Hanoï en 1902, à Saint-Louis en 1904 et fut membre du jury de la classe 62 à Liège en 1905 et à Milan en 1906.

Laborieux et inlassable, il a orienté les destinées et élevé à un haut degré la prospérité de la puissante société de la Grande Brasserie Gallia, qui doit ses plus beaux succès à son énergie et à son initiative de tous les instants.

El j'ai pensé que les beaux antécédents de M. J. J. Wohlhüter méritaient bien l'hommage de cet article spécial.

Stéphane Carrère.

Faits divers
(*La Gazette de France*, 24 septembre 1908)

Le jeune François Steinmetz, âgé de douze ans, dont les parents habitent rue de la Tombe-Issoire, passait hier matin, vers dix heures, rue Pavée, au moment même où un lourd camion appartenant à la brasserie « La Nouvelle Gallia », s'engageait dans cette rue fort étroite. L'enfant se rangea le long du mur pour le laisser passer, mais il fut littéralement écrasé entre la voiture et le mur. Transporté à l'Hôtel-Dieu, il y rendait en arrivant le dernier soupir.

M. Lespine, commissaire de police, a fait prévenir les parents avec tous les ménagements possibles du malheur qui les frappait et garde le conducteur du camion à sa disposition.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère du commerce et de l'industrie
(*Journal officiel de la République française*, 15 novembre 1908)

Wohlhüter (Jean-Jacques), brasseur à Paris. Exposant, hors concours. Membre du jury à l'exposition de Bordeaux.

LES CROIX DE L'EXPOSITION DE BORDEAUX

JEAN JACQUES WOHLHÜTER
(*La Justice*, 18 novembre 1908)

Le ministre du Commerce vient de décerner le grade de chevalier de la Légion d'honneur à M. Jean-Jacques Wohlhüter, à l'occasion de l'Exposition de Bordeaux, qui eût, en 1907, un éclat et un succès encore présents à la mémoire de tous.

Le nouveau légionnaire est le plus parisien de nos grands brasseurs ; il était exposant hors concours et membre du jury à cette Exposition.

Sa personnalité est très connue dans le grand public, depuis qu'il a attaché son nom, de manière irréductible, à cette brillante entreprise de la production de la bière de la grande brasserie la Nouvelle Gallia, société au capital de un million de .francs, dont il est à la fois l'éminent fondateur et le sympathique administrateur-délégué.

Que vous le voyiez dans l'activité et la fièvre du travail, en ses établissements de Montrouge où ceux du boulevard Richard-Lenoir, auxquels il donne simultanément l'impulsion et le coup d'œil du maître, son urbanité et sa courtoisie sont invariables. Il traite les affaires avec une sorte de bonhomie philosophique qui revêt une forme agréable et même élégante.

Depuis de longues années, il poursuit le but de mener son œuvre industrielle à la prospérité et aux honneurs. Il y a réussi, non sans peine, non sans efforts. Il possède la ténacité, la persévérance de cette race forte des enfants de l'Alsace, dont il est originaire.

Déjà titulaire de la rosette d'officier du Mérite agricole et de celle de l'Instruction publique, il a bien mérité cette croix de la Légion d'honneur, pour laquelle je lui apporte aujourd'hui les félicitations et le témoignage d'estime de *La Justice*.

Sa situation de notable industriel l'a amené à présider la Chambre syndicale des brasseurs de Paris, à laquelle il a donné tout son dévouement. Membre du Comité français des expositions à l'étranger, on l'a vu participer et recevoir les plus hautes récompenses un peu partout : Médaille d'or à Paris en 1900, à Hanoï en 1902, Saint-Louis en 1904, Membre du jury à Liège en 1905, à Milan en 1906 (Classe 62). Il était encore vice-président de cette classe cette année même à Londres. Il avait obtenu le Grand-Prix à Munich en 1906.

Ajoutons enfin que M. Wohlhüter est conseiller du commerce extérieur et vice-président de l'Union générale des Syndicats de la Brasserie française.

STEPHANE CARRÈRE

NÉCROLOGIE (*Le Temps*, 19 février 1910)

Les familles Wohlhüter, Bourgeois et Gunsett font part du décès de M. Jean Wohlhüter, chevalier de la Légion d'honneur, administrateur de la brasserie la Nouvelle-Gallia. Les obsèques auront lieu samedi à deux heures. On se réunira 85, rue d'Alésia. Inhumation à Strasbourg. Le présent avis sert d'invitation.



L'étoile de David sur le tonneau traduit
probablement l'origine juive des fondateurs

GRANDE BRASSERIE LA NOUVELLE GALLIA (BALO, 30 mars 1914)

Société anonyme française avec siège à Paris, rue de la Voie-Verte, 18, ayant pour objet : la fabrication et la vente de toutes espèces de bières, l'achat de l'usine à usage de brasserie, sise à Paris, rue de la Voie-Verte, 16 et 18, l'acquisition d'établissements similaires à ceux exploités par la société ou sa fusion avec d'autres établissements similaires, l'installation à Paris de débits modèles, l'acquisition ou location de tous terrains ou propriétés nécessaires au développement des usines et l'édification de tous bâtiments utiles.

Constituée pour une durée primitive de 20 ans à partir du 21 janvier 1890, prorogée jusqu'au 21 février 1935 aux termes d'une délibération de l'assemblée générale des actionnaires du 1^{er} août 1895, puis jusqu'au 21 janvier 1995, aux termes de l'assemblée générale des actionnaires du 18 mars 1914, au capital primitif de 285.000 fr. représenté par 570 actions de 500 fr. chacune, dont 87 émises contre espèces et 483 attribuées à la société anonyme la Gallia dont le siège était autrefois à Paris, rue de la Voie-Verte, 16 et 18, en représentation de l'apport en nature fait par les liquidateurs de

la société qui consistaient en : un fonds de commerce de brasserie exploité par l'ancienne société la Gallia ; tout le matériel roulant et le mobilier composant l'actif de ladite société ; de diverses marchandises, le tout d'une valeur de 241.500 fr. Ce capital, élevé d'abord : 1° à 650.000 fr. par la création de 730 actions de 500 fr. chacune entièrement libérées qui ont été attribuées à MM. Scharer et fils, en représentation de l'apport de 350 parts bénéficiaires de la société la Nouvelle Gallia, créées le 23 décembre 1895 ; 2° et à 1.000.000 par la création de 350.000 fr. d'actions qui ont été émises au pair et contre espèces ; enfin, ce capital a été réduit à 500.000 fr. par la réduction du taux des actions de 250 fr. par délibération de l'assemblée générale du 29 mars 1911. Toutes les actions sont libérées.

Sur les bénéfices, il est prélevé : 1° 5 p. 100 pour la réserve légale ; 2° somme nécessaire pour servir, à titre de premier dividende, un intérêt de 5 p. 100 sur le montant des versements opérés sur les actions ; 3° 15 p. 100 mis à la disposition du conseil d'administration pour accorder telles rémunérations particulières ou gratifications qui lui paraîtront utiles ; 4° 10 p. 100 en faveur du conseil d'administration ; 5° telle somme que l'assemblée générale aura fixée pour former tous fonds de réserve extraordinaire, — le surplus sera distribué aux actionnaires à titre de dividende.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans le courant du dernier trimestre : les convocations sont faites par un avis inséré 15 jours au moins avant l'époque de la réunion pour les assemblées ordinaires, et 10 jours pour les assemblées extraordinaires, dans un journal de Paris désigné pour les annonces légales; lieu de réunion, au siège social, rue de la Voie-Verte, 18 ; les administrateurs reçoivent un jeton de présence dont la valeur est fixée par l'assemblée générale.

Il a été déjà créé : 1° en vertu de l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 1^{er} août 1895 : 200 obligations de 500 fr. chacune 1^{re} série, numérotées de 1 à 200 ; 200 obligations de 500 fr. 2^e série, numérotées de 1 à 200 ; 600 obligations même nature, 3^e série, numérotées de 1 à 600 ; le tout remboursable au plus tard le 1^{er} août 1925, avec intérêts payables en deux semestres les 1^{er} février et août de chaque année ; 2° en vertu de l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 27 mars 1902, 1.000 obligations de 500 fr. chacune, numérotées de 1 à 1.000 produisant 5 p. 100 d'intérêts payables en deux semestres les 1^{er} janvier et juillet et remboursables au plus tard le 1^{er} juillet 1934, le tout gagé par hypothèque sur les immeubles de la société situés à Paris, rue de la Voie-Verte, 14, 16 et 18, et rue Sarrette, 13 et 15.

Sur ces obligations il reste encore dû 850.000 francs.

Bilan au 31 décembre 1913.

Actif : Terrains et immeubles, 1.490.922 fr. 56 ; Matériel fixe et mobile, 744.395 fr. 95 ; Banquiers caisse débiteurs et inventaires, 375.279 fr. 16. — Au total : 2.610.598 fr. 23.

Passif : Capital action, 500.000 fr. ; Capital obligations, 850.000 fr. ; Hypothèques diverses, 224.277 fr. 33 ; Réserves, 288.435 fr. 57 ; Créiteurs divers, 747.885 fr. 33. — Au total : 2 millions 610.598 fr. 23.

La publication ci-dessus est faite en vue d'une émission de 100.000 fr. d'obligations nouvelles formant la première tranche de l'émission de 500.000 fr. votée par l'assemblée générale du 18 mars 1914 et dont les conditions ont été arrêtées par décision du conseil d'administration du 18 mars 1914.

Cette émission qui aura lieu au pair comporte 200 titres de 500 fr. numérotés de 1 à 200 ; ces titres rapportent 5 p. 100 d'intérêt, payable par moitié les 1^{er} mai et novembre de chaque année ; ils sont gagés par les immeubles de la société, sis à Paris rue de la Voie-Verte, n^{os} 14, 16, 18, 20, 22 et numéros 12, 10, et rue Sarrette, n^{os} 11, 11 bis, 13

et 15, 17, 19 et 21, et remboursables en 19 années au maximum, avec faculté de remboursement anticipé à toute époque.

Le bilan qui précède est certifié pour copie conforme:

Grande brasserie la Nouvelle Gallia:

L'administrateur délégué : SCHARRER.

18, rue de la Voie-Verte, Paris.

LES MAISONS AUSTRO-ALLEMANDES

(*Le Petit Parisien*, 15 janvier 1915)

Ce n'est pas la Société anonyme « Brasserie la Nouvelle Gallia », 14, rue de la Voie-Verte, qui a été pourvue d'un séquestre, mais les intérêts des fournisseurs ayant livré, avant la guerre, des matières premières servant à la fabrication de la bière.

Charles *Victor* BOURGEOIS, président

Né à Monaco, le 7 mai 1880.

Fils d'Arthur Bourgeois, 34 ans, cuisinier, et de Marie Magdeleine Siégler, d'origine alsacienne, 32 ans, caissière au Restaurant de Paris.

Marié à Paris XIV^e, le 3 juin 1903, avec Emma Louise Berthe Wohlhüter, fille de Jean-Jacques. Dont :

— Germaine Marguerite (Bordeaux, 8 novembre 1908-Paris XIV^e, 14 novembre 1984), mariée à Louis Azéma (1901-1963) : ci-dessous ;

— Pierre-Georges (Paris XIV^e, 28 avril 1913-Paris XIII^e, 22 mars 1993) : polytechnicien. Marié à Pornichet, le 28 juillet 1936, avec Antoinette Poggi. Dont : Jean-Pierre, marié à Francine Lebrech, fille d'un polytechnicien.

— Jean-Albert (1914-1916) ;

— Madeleine Émilie (Strasbourg, 17 février 1922-Le Kremlin-Bicêtre, 6 février 2001) : médecin ;

— Jacques : ci-dessous.

Polytechnicien.

Licencié en droit.

Chevalier de la Légion d'honneur du 28 déc. 1918 (min. Guerre) : chef de bataillon (réserve), chef du service des ponts et chaussées et des eaux d'une armée.

Directeur des voies ferrées et des routes au Commissariat général d'Alsace et de Lorraine du 1^{er} août 1919 au 31 décembre 1923.

Officier de la Légion d'honneur du 9 mai 1926 (min. Commerce) : ingénieur des Ponts et Chaussées dans les services ordinaires de la Haute-Loire, de la Gironde et de la Seine.

Simultanément à ses fonctions d'ingénieur des ponts et chaussées, président de la Nouvelle Gallia, de la Grasserie l'Algérienne d'Oran et de la Société viticole d'Adélia.

Décédé à Paris VI^e, le 25 mai 1963.

François, *Antoine* GRAFF, administrateur délégué

Né à Paris XVII^e, le 6 janvier 1864.

Fils de François Antoine Graff et d'Adèle Denise Wegmann.

Marié à Marie-Léonie Ackermann (Bergeim, Haut-Rhin, 20 déc. 1861-Paris X^e, 16 juillet 1923).

Veuf, remarié à Louise Marguerite Masson.

Chevalier (*JORF*, 14 juillet 1900), puis officier (15 juillet 1905) du mérite agricole.

Médaille de la mutualité (juillet 1905).

Chevalier de la Légion d'honneur du 22 mai 1926 (min. Commerce), parrainé par Edmond Claris : brasseur à Paris (*JORF*, 24 mai 1926).

Décédé à Paris X^e, 18 mars 1942.

Annuaire industriel, 1925 :

NOUVELLE GALLIA (Grande BRASSERIE La), 18, r. de la Voie-Verte, Paris, 14^e.

GRANDE BRASSERIE LA NOUVELLE GALLIA
Société anonyme au capital de 1.250.000 francs
Siège social à Paris rue de la Voie-Verte, n° 16 et 18.
(La Loi, 18 avril 1925)

I

Aux termes d'une délibération prise le dix février mil neuf cent d'une délibération authentique du conseil d'administration de la Société, dressé par M^e Rafin, notaire à Paris, le six mars mil neuf cent vingt-cinq, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Grande Brasserie La Nouvelle Gallia, a notamment décidé :

1° De rembourser le capital social qui était de cinq cent mille francs divisé en deux mille actions de deux cent cinquante francs chacune et de remplacer les actions remboursées par des actions de jouissance.

2° D'augmenter le capital social de sept cent cinquante mille francs qui serait porté à un million deux cent cinquante mille francs par l'émission de trois mille actions nouvelles de deux cent cinquante francs chacune avec indication :

Que ces actions seraient émises contre espèces au pair et que le montant de ces actions serait payable en totalité lors de la souscription.

Que les trois mille actions nouvelles porteraient les numéros 2.001 à 5.000 et seraient dès leur création soumises à toutes les dispositions des statuts.

Qu'elles auraient droit à un premier dividende non cumulatif à raison de huit pour cent de leur montant, libéré et non amorti, et à la participation aux bénéfices, le tout à partir de l'exercice mil neuf cent vingt-cinq, inclus.

Que les propriétaires des actions composant le capital ancien auraient le droit de souscrire à titre irréductible à raison d'une action nouvelle pour une action ancienne, contre la remise du coupon n° 18 des actions de jouissance.

Qu'ils auraient, en outre, le droit de souscrire, à titre réductible les mille autres actions, ainsi que celles des actions qui ne seraient pas souscrites en vertu du droit de préférence susénoncé. Les actions ainsi souscrites à titre réductible, seraient attribuées aux souscripteurs proportionnellement au nombre d'actions anciennes possédées par chacun d'eux. On commencerait par attribuer intégralement les actions revenant à ceux qui auraient souscrit un nombre d'actions réductibles inférieur ou égal à celui auquel ils auraient droit, d'après le nombre de leurs actions anciennes. Les actions restant disponibles, seraient ensuite réparties et attribuées aux autres souscripteurs d'actions à titre réductible proportionnellement au nombre d'actions anciennes possédées par ' administration pour réaliser cette augmentation de capital, pour fixer le lieu où elle devrait être faite, recevoir les versements, faire lui-même ou par un délégué, la déclaration de souscription et de versement, procéder à l'échange des anciens titres contre des nouveaux, et remplir toutes les nécessaires.

3° Et de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec l'augmentation de capital, sous la condition suspensive de sa réalisation.

II

Suivant acte reçu par M^e Rafin, le six mars mil neuf cent vingt cinq, M. Bourgeois, régulièrement délégué par le conseil d'administration à cet effet, a déclaré que les trois mille actions nouvelles de deux cent cinquante francs chacune avaient été

intégralement souscrites par diverses personnes et que chaque souscripteur avait versé en souscrivant la totalité du montant de chaque action souscrite par lui.

À l'appui de cette déclaration, il a présenté une liste contenant noms, prénoms, qualités et domiciles des souscripteurs, l'indication du nombre d'actions souscrites et l'état des versements opérés par chacun d'eux. Laquelle liste, certifiée véritable par lui, est demeurée annexée à la minute dudit acte.

.....

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE
Promotions et nominations dans la Légion d'honneur au titre de l'exposition
internationale des arts décoratifs et industriels modernes.
(*JORF*, 24 mai 1926)

Chevalier

Graff (Antoine), brasseur à Paris. Membre du jury. Hors concours ; 42 années de pratique commerciale.

Décorations.
(*L'Intransigeant*, 5 juin 1926)

C'est avec un vif plaisir que nous avons relevé, dans la dernière promotion de la Légion d'honneur, le nom de M. Antoine Graff, administrateur délégué des Grandes Brasseries de la Nouvelle Gallia, bien connu des Parisiens. Sincères félicitations..

À LA COUR D'APPEL

Le goût des voyages
(*L'Ouest-Éclair*, 15 janvier 1929)

Le jeune Drouillet Henri, à 19 ans, juge qu'il est temps de mettre à l'épreuve le vieux proverbe : « Les voyages forment la jeunesse. »

À la fin de septembre, il en vient à se dire que l'automne à la campagne a des charmes. Le gavroche qu'il est éprouve le besoin d'éblouir de ses facéties ou de son esprit facile, un bourg de Bretagne : là, au moins, on l'estimera à sa juste valeur. Il est humiliant à la fin de croiser sur les boulevards, tant de titis qui vous ressemblent. Dans la « cambrousse », on va en trouver des « terreux à à qui en mettre plein la vue !

Il débarque donc un beau jour chez une tante, dont il s'est rappelé l'existence à Bain. Le jeune homme se laisse vivre. Il est au vert, fait le tour du pays, mais il ne va même pas prendre le temps d'engraisser. Le silence, le calme, ce qui fait le sortilège des campagnes, devient vite de l'ennui pour ce loustic. Il a la nostalgie de Paname, tout-à-coup, de la partie de zanzi sur le zinc et des badauderies à travers la capitale. Il n'y tient plus. Il faut qu'il reprenne le train.

Mais il tâte son portefeuille. Les fonds sont en baisse. Bah La tante lui a montré qu'en famille, il ne faut pas se gêner. En plus du gîte et du couvert, l'argent de poche ? C'est naturel. Il ouvre le tiroir-caisse et rafle quelques billets.

La tante ne trouve pas le procédé cavalier. Elle porte plainte. Arrêté, le gamin est condamné à 4 mois de prison pour avoir prouvé si étrangement sa reconnaissance.

Mais le tribunal se demande pour quelle raison Drouillet vint se faire héberger chez sa tante .Des excuses péremptoires le poussaient peut-être à prendre congé de Paris. Besoin d'une cure de grand air ? Allons donc ! Besoin de se cacher, de se soustraire à d'indiscrètes recherches, oui. L'enquête donna raison aux juges. Drouillet avait été apprenti menuisier autrefois ,mais il s'était dégoûté de la colle et du rabot. [En dernier lieu, il avait été employé comme livreur par la brasserie « Nouvelle Gallia » dont le directeur, M. René Stoll, indiqua que le jeune homme l'avait quitté, le 22 septembre, en emportant la totalité de son dernier encaissement, soit 2.000 francs.](#)

Le Tribunal de Rennes vit donc comparaître une deuxième fois Drouillet qui entendit porter sa peine à 8 mois de prison.

Oh ! sans tortures morales, car le galopin est d'un naturel folâtre, et c'est avec désinvolture, certainement, qu'il a fait appel.

Ses explications ne touchent point la Cour, non plus, qui confirme purement et simplement la décision des premiers juges. Drouillet ne voulait sans doute pas séjourner à Rennes sans visiter au moins une des salles du Parlement.

En 1932, la brasserie produit 150 000 hl par an.

Ministère du commerce et de l'industrie
Médaille d'honneur des ouvriers et employés (910-972)
(*JORF*, 27 janvier 1935)

M. Munch (Ulrich), livreur à la brasserie de la Nouvelle Gallia, à Pans.

CE QUE L'ON DIT...
(*L'Écho de Paris*, 25 avril 1936)

Le « Menhir-Couché ». — Une modeste cérémonie a eu lieu ces jours-ci à Beg-en-Vil, à deux pas de Quiberon. Il s'agissait d'inaugurer le lotissement du « Menhir-Couché ». Le propriétaire de ces lieux n'est autre que M. Antoine Graff, le brasseur. Dans un minuscule enclos repose l'énorme menhir presque à plat, auprès duquel on accède par une allée agrémentée d'un banc de pierre. La légende place sous la grosse pierre le trésor des émigrés. Les fouilles qui y furent faites ne donnèrent aucun résultat. C'est dans ce petit nid du « Menhir-Couché » qu'Anatole France a écrit *L'Île des Pingouins*.

RONDELET.

Encore des victoires !
(*L'Humanité*, 5 juin 1936, p. 5, col. 6)

À la Brasserie de la Nouvelle Gallia, 21, rue Sarrette, les 0 fr. 60 réclamés par les ouvriers sont accordés.

LE DÉSORDRE SOCIAL
La grève de la Brasserie

(*L'Ami du peuple*, 18 avril 1937, p. 3, col. 4)

Malgré les ordonnances de référé prescrivant l'évacuation dans les 24 heures des usines de brasserie, toujours occupées et malgré une intervention de la Confédération Générale du Patronat Français auprès de M. Marx Dormoy, ministre de l'intérieur, les pouvoirs publics n'ont pas fait procéder à l'exécution des décisions judiciaires.

Dans le courant de l'après-midi d'hier, M. Clavier, secrétaire du Syndicat ouvrier de l'Alimentation, a proposé, au cours d'une conversation téléphonique, d'entrer en pourparlers avec la délégation patronale, indiquant que l'occupation des usines pourrait être remplacée par leur neutralisation.

Le Syndicat patronal a fait répondre qu'il lui était impossible d'envisager toute conversation tant qu'il y aurait des occupations ou des neutralisations d'usines.

À la suite de négociations, la brasserie Karcher, 139, rue des Pyrénées, a été évacuée volontairement par les ouvriers sans intervention de la force publique. Le travail a repris partiellement hier matin, la direction procédant à des embauchages progressifs.

D'autre part, [sur intervention du commissaire de police, la brasserie « La Nouvelle Gallia », 21, rue Sarrette, a été évacuée](#), de même que la brasserie de Chartres.

Seules, la brasserie des Moulineaux et la brasserie du Lion demeurent occupées et les deux brasseries de Bar-le-Duc. Le travail a repris partiellement dans d'autres usines. Une reprise du travail plus importante semble envisagée pour lundi.

DEUILS

(*Le Matin*, 20 mars 1942)

(*Paris-Soir*, 21 mars 1942)

On apprend la mort de M. Antoine Graff, chevalier de la Légion d'honneur, décédé en son, domicile, 158, boulevard de Magenta. Obsèques demain samedi, à 15 h. 30, en l'église Saint-Vincent-de-Paul, où l'on se réunira.

Jacques BOURGEOIS, directeur commercial

Fils de Charles Victor Bourgeois (ci-dessus) et de Emma Louise Berthe Wohlhüter.

— Patrick.

Directeur technique de la Nouvelle Gallia et de la Brasserie l'Algérienne d'Oran.

Louis Ladislas AZEMA, président

Né à Paris VIII^e, 7, rue Saint-Philippe-du-Roule, le 20 mars 1901.

Fils de Louis Félix Azéma (1861-1932), avocat à la cour d'appel de Paris, et de Luba Louise Ludwika Littauer (1867-1958), médecin.

Témoins de sa naissance : Georges Weill, grossiste en éponges, administrateur de la Thonaire de Bordj-Khadidja (Tunisie), chevalier de la Légion d'honneur, et Henri Peronneau (1856-1909), avocat, député de l'Allier (1898-1909).

Marié à Paris VIII^e, le 8 janvier 1930, avec Germaine Marguerite Bourgeois, fille de Charles Victor Bourgeois, ci-dessus, et de Emma Louise Berthe Wohlhüter

Témoins du marié : Adolphe Chérioux 1857-1934), conseiller municipal, ancien président du conseil municipal et général, président de l'orphelinat d'Ivry, commandeur de la Légion d'honneur, et Alfred Boucher (1850-1934), statuaire, grand officier de la Légion d'honneur ; de la mariée : Cyrille Grimpret, inspecteur général des Ponts et Chaussées, conseiller d'État, directeur général des Chemins de fer, officier de la Légion d'honneur, et Mathieu Fontana, colonel du Génie, officier de la Légion d'honneur, Croix de Guerre.

Enfants : Jean-Louis (ci-dessous), Jacques.

Polytechnique 1920. Ingénieur École supérieure d'électricité 1930.

Capitaine de réserve (1937-1958).

Ingénieur aux Usines Citroën.

Administrateur de L'Entreprise française moderne, Paris (1931),

1935 : Hôtel de la Gare à Molsheim (Bas-Rhin).

1936 : 2, rue Pasteur, Villepreux (Seine-et-Oise).

1937 : 79, rue N.-D. des Champs, Paris.

1955 : 136, rue d'Assas, Paris VI^e + 2, rue Pasteur, Villepreux (S. et O.).

PDG de la Brasserie L'Algérienne, Oran ;

vice-président des Entrepôts frigorifiques et glaciers d'Oran (Frigéoran),
et de la Nouvelle Gallia

administrateur de la Nouvelle Brasserie de Paris,

et de la Société pour l'épuration des huiles et transformateurs.

PDG de la Société auxiliaire de gestion et de placement (Sagepa), Paris, créée en 1963 pour assurer la reconversion des capitaux en provenance d'Algérie.

Président du Syndicat des brasseurs de Paris et environs.

Domicilié en 1958 : 136, rue d'Estrées, Paris VI^e.

Décédé à Villepreux (Yvelines), le 30 novembre 1963.

- État civil de Paris, Geneanet (avec deux erreurs), registre matricule, *Bottin mondain* 1955, nécrologie Témerson, presse. Corrections et compléments : Nathalie Azéma-Meyer (14 janvier 2024).

Jean-Louis AZÉMA, président

Né à Villepreux (Seine-et-Oise), le 16 septembre 1930.

Fils de Louis Azéma, directeur de sociétés, et de M^{me}, née Germaine Bourgeois, fille de Victor Bourgeois (ci-dessus).

Mar. le 8 juillet 1955 à M^{lle} Micheline Encontre, chirurgien-dentiste (2 enf. : Philippe, Nathalie Azéma-Meyer).

Études : École Alsacienne et Faculté des sciences à Paris. Diplômes : licencié ès sciences, ingénieur de l'Ecole supérieure d'électricité, docteur-ingénieur, diplômé du Centre de perfectionnement aux affaires.

Carrière : ingénieur de recherches au Laboratoire central des industries électriques (1955-57), au centre de recherches de la Compagnie générale d'électricité à Marcoussis (1960-62), ingénieur à la division équipements et systèmes de Bréguet Aviation (1962-63).

Attaché de direction (1963), président-directeur général (1963) de la Société auxiliaire de gestion et de placement (Sagepa) : holding regroupant la famille Azéma et la Banque Rivaud (*Le Figaro*, 17 novembre 1990)(ses participations ont été reprises par Alspi).

Président-directeur général (1979-90), puis administrateur de Ruggieri (pyrotechnique, fumigènes, mines, grenades...), président de Ruggieri USA (1981),

Administrateur de l'Union de Brasseries (UDB), administrateur représentant la SAGEPA dans S.A. Interconstruction et [S.A. Entrepôts frigorifiques et glacières de l'Oranie « FRIGÉORAN »](#) (d'après *Ruggieri*, A.G., 27 mars 1986),

Administrateur (1980) et secrétaire (1989) de la Chambre syndicale des industries chimiques d'Île-de-France.

Décoration : Chevalier de l'ordre national du Mérite.

Décédé à Paris, le 10 octobre 2010.

Pendant les années 1940 et 1950, la production continue mais diminue.

En 1963, menacée par la concurrence alsacienne — en particulier la Kronenbourg de Jérôme Hatt, adepte du marketing à l'américaine — et étrangère, la Nouvelle Gallia est reprise l'Union de brasseries ¹.

¹ L'Union de brasseries (Grutli-Karcher) est née en 1930 de l'absorption de la Brasserie Karcher, de Paris, par la Brasserie L'Espérance, d'Ivry. Mais en fait, c'est Karcher qui a absorbé L'Espérance dont elle détenait 30 % et la présidence avant la fusion. La brasserie d'Ivry est fermée en 1940. L'Union de brasseries absorbe ensuite la Brasserie des Moulineaux (1941) et la Nouvelle Gallia (1963), puis, en 1965, les Nouvelles Brasseries de Paris, créées en 1960 à Drancy par les [Brasseries et glacières de l'Indochine](#) pour produire la bière 33. En 1969, elle fusionne avec l'Union de brasseries lyonnaises (Rinck et Velten), la Comète et le Phénix à Marseille-La Valentine. Puis Pelforth en 1980. Dans les années 1980, Heineken s'empare du groupe.

RENAISSANCE

<https://galliaparis.com/pages/notre-histoire>

Au cours de leurs études, Guillaume Roy et Jacques Ferté se passionnent pour la bière.

L'idée d'un projet commun germe dès 2006 quand Jacques écrit son mémoire de fin d'étude sur la création d'une micro-brasserie en Picardie.

De son côté, en 2007, Guillaume monte un café en Normandie où il propose plusieurs bières de spécialités.

L'idée de redonner une bière à Paris germe alors, à partir d'un constat simple : non seulement chaque région française propose sa bière, mais Paris est une des seules capitales à ne pas avoir sa propre bière !

2009 : achat d'un kit de brassage et premiers brassins en amateurs.

Au cours de cette année, Guillaume et Jacques se forment au Lycée agricole de Douai auprès d'une figure de la brasserie dans le Nord, le maître-brasseur Olivier Sénéchal.

DÉCOLLAGE

Jacques et Guillaume relancent Gallia fin 2009, en accord avec un des descendants de la marque ². À 26 et 27 ans, ils décident donc de se lancer dans l'aventure : premiers cartons de bières, premières livraisons en Clio... premier frisson brassicole, le deuxième étant la rencontre de Simon Hicher, le premier brasseur de la renaissance Gallia. Ce dernier intègre la société pour ré-inventer le patrimoine brassicole parisien avec les 2 fondateurs.

En juin 2016, Gallia recrute Rémy, brasseur autodidacte, qui va apporter beaucoup de créativité aux bières et susciter la curiosité des amateurs. Alors que les bières gagnent progressivement en finesse et en renommée, l'équipe se dédouble en 2017 avec l'ouverture du bar Gallia, et le lieu devient un emblème du nouveau dynamisme pantinois. En 2019, l'entreprise compte plus d'une quinzaine de salariés, jeunes, dynamiques et motivés pour défendre le bon goût de la bière craft à la française !

Heineken intègre le capital de la brasserie Gallia
par Camille BOURIGAULT

<https://www.rayon-boissons.com/> 5 septembre 2019

La brasserie francilienne Gallia vient d'annoncer la prise de participation minoritaire d'Heineken France dans ses capitaux. Un partenariat qui permet à la PME basée à Pantin (93) de créer un second site de production à Sucy-en-Brie (94) et de multiplier par cinq sa capacité.

C'est un "petit" qui avait tout pour attirer l'attention des plus grandes. La brasserie Gallia, basée à Pantin (93), vient d'annoncer la création d'un partenariat avec Heineken France. Grâce à une prise de participation minoritaire du géant brassicole, l'entreprise fondée par Guillaume Roy et Jacques Ferté il y a maintenant 10 ans prend un nouveau virage. Gallia annonce la création d'une deuxième brasserie à Sucy-en-Brie dans le Val-de-Marne. « Nous sommes confrontés à une forme de plafond de verre de notre production, explique Jacques Ferté. La demande est là mais nous

² Patrick Bourgeois.

n'arrivons pas à suivre. Alors même que notre ambition est de démocratiser la bière craft et de la rendre accessible à toujours plus de Parisiens. »

Ainsi, dès l'automne 2020, la capacité de production de la jeune PME sera multipliée par cinq. Cette nouvelle installation devrait permettre la création d'une dizaine d'emplois. En parallèle, les locaux de Pantin, toujours ouverts au public, bénéficieront d'investissements afin de devenir « un lieu d'expérimentation destiné aux séries plus créatives », avec notamment un programme de vieillissement de la bière en barriques.

Pascal Sabrié, président d'Heineken France se déclare quant à lui « honoré et heureux de pouvoir donner les moyens à Gallia de soutenir son ambition de développement, d'apporter l'expertise d'Heineken dans la production et la distribution de bières et d'aider cette brasserie à s'ancrer dans le territoire parisien et au-delà. Gallia va pouvoir ainsi devenir la bière parisienne de référence, comme il en existe dans chacune des autres capitales mondiales ». Un discours qui en dit long sur les aspirations du brasseur néerlandais sur le marché des bières locales et artisanales en France.

Gallia et Heineken proposent de la bière en vrac
par Sylvie Leboulenger
(LSA, 22 septembre 2020)

Le vrac est tendance.... au rayon épicerie. Il arrive dans le rayon bières car Heineken et Gallia ont imaginé un dispositif sécurisé pour proposer de la bière brassée à moins de 20 kilomètres du magasin Monoprix de Montparnasse, le seul pour le moment à être équipé.

.....

30 magasins bientôt équipés

Lancé en avant-première dans le nouveau magasin Monoprix de Montparnasse (Paris 14), ce pilote s'étendra à une trentaine de magasins à l'horizon de six mois. De nouvelles références de bières pourront être proposées, notamment celles du groupe Heineken. Pour ce premier pilote, trois références de bières craft servies fraîches sont disponibles. Elle sont toutes brassées par la brasserie Gallia à Pantin (93).

Gallia ouvre sa seconde brasserie à Sucy-en-Brie
par Camille BOURIGAULT
<https://www.rayon-boissons.com/> 1^{er} avril 2021

La brasserie Gallia dévoile un second site de production à Sucy-en-Brie (94), fruit de son partenariat avec Heineken. D'une superficie de 6 000 m², il va permettre à la PME francilienne de multiplier par cinq sa capacité de fabrication.

C'est un grand virage qu'entame aujourd'hui la brasserie francilienne Gallia ! L'entreprise créée il y a 10 ans par Jacques Ferté et Guillaume Roy compte désormais un second site de brassage à Sucy-en-Brie (94). D'une superficie de 6 000 m², cette nouvelle unité de production bâtie avec le soutien du groupe Heineken – qui détient depuis 2019 des parts dans la PME brassicole – devrait permettre à Gallia de multiplier par cinq sa capacité de production pour atteindre 4 millions de litres annuels. Elle sera également à l'origine de la création de 12 emplois.

« Cette nouvelle brasserie a été pensée dans une logique de qualité et de responsabilité », précisent les fondateurs. C'est pourquoi l'approvisionnement local en

matière première a été privilégié, avec des malts d'orge certifiés HVE 3 issus d'exploitations situées dans les 100 km autour de la brasserie.

Le site de Sucy-en-Brie sera complémentaire de la brasserie historique, basée à Pantin (93). Celle-ci reste en activité en tant que « laboratoire de créativité », où seront pensées et brassées toutes les nouvelles recettes de la marque. « Cette seconde brasserie, c'est vraiment le prolongement de notre rêve, la suite de notre histoire, indique Jacques Ferté. Notre brasserie historique de Pantin avait atteint ses limites d'espace et donc de capacité de production pour satisfaire tous les amateurs de nos bières. Nous sommes très reconnaissants à Heineken d'avoir tenu ses engagements, malgré le contexte sanitaire qui nous touche très directement, comme tous les brasseurs. »

Les fondateurs de Gallia passent le flambeau à Heineken
par Camille BOURIGAULT
<https://www.rayon-boissons.com/> 20 février 2023

« Aujourd'hui, nous sommes ravis d'officiallement passer la main au Groupe Heineken. » Telle est l'annonce faite ce week-end par Jacques Ferté (à gauche) et Guillaume Roy. Les deux fondateurs de la brasserie Gallia s'apprêtent en effet à quitter l'établissement créé il y 13 ans à Pantin (93).

Pour rappel, après avoir intégré le capital avec une prise de participation minoritaire en septembre 2019, Heineken avait annoncé la construction d'un second site de production de 6 000 m² pour la brasserie à Sucy-en-Brie (94). L'opérateur néerlandais avait finalement racheté 100 % de Gallia à l'été 2021.

Aujourd'hui, un nouveau tournant s'annonce donc pour la marque francilienne. Cependant, « la bière Gallia sera toujours produite dans les brasseries de Pantin et de Sucy-en-Brie qui sont des brasseries dédiées à Gallia, craft, avec des brasseurs passionnés », précise Jacques Ferté sur les réseaux en réponse aux interrogations des fidèles de la marque.
